Dossier d'inscription 2023/2024

Nom : .....
Prénom : .....
E-mail : .....
Téléphone fixe : .....
Mobile : .....

Date de naissance : ...../...../.....
Adresse : .....
.....
Code postal : .....
Ville : .....
☐ Attestation

Etat de l'adhérent :
☐ Ancien adhérent
☐ Nouvel adhérent
☐ 1 séance
☐ 2 à 3 séances
☐ Séances illimitées

Activités en intérieur

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
☐ 13h30/14h30 Etirements/Respiration Emilie	☐ 9h00/10h00 Etirements énergétiques Joëlle	☐ 9h00/10h00 Endurance/Musculation Joëlle	☐ 9h00/10h00 Cardio Musculation Emilie	☐ 14h30/16h00 Expression Corporelle Angélique
☐ 14h30/16h00 Relax/sophro Chloé et Sophie	☐ 10h00/11h00 Cardio Mémoire Joëlle	☐ 10h00/11h00 Etirements Posturaux Joëlle	☐ 10h00/11h00 Etirements Respiration Emilie	☐ 16h00/17h30 Yoga/Méditation Nathalie
☐ 15h00/16h00 Endurance/Musculation Emilie	☐ 11h00/12h00 Respiration Articulations Joëlle	☐ 11h00/12h00 Gym Respiration Joëlle	☐ 11h00/12h00 Etirements/Dos et Abdos Emilie	
☐ 16h00/17h15 Etirements/Respiration Emilie	☐ 13h45/14h45 Etirements Dos/Abdos Jonathan	☐ 17h00/18h30 APA prévention Santé Joëlle	☐ 13h45/14h45 Gainage/Musculation Jonathan	
☐ 16h45/17h45 Yoga/Équilibre Lucie	☐ 14h00/15h00 Equilibre et mouvements Emilie	☐ 18h30/19h30 Gainage/Musculation Michaël		
☐ 18h45/19h45 Gainage/Musculation Lucie	☐ 15h00/16h00 Musculation/Dos et Abdos Emilie	☐ 18h30/20h00 APA prévention Santé Joëlle		

Activités en extérieur

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
● ☐ 10h00/11h30 Marche Nordique Michaël	● ☐ 17h45/18h45 Etirements/ Respirations Jonathan	● ☐ 17h45/18h15 Endurance Extérieure Michaël		● ☐ 9h00/10h30 Endurance Extérieure Angélique
● ☐ 18h00/18h30 Marche Active Lucie	● ☐ 18h45/20h00 Cardio Musculation Jonathan			● ☐ 9h00/10h30 Marche Nordique Michaël
				● ☐ 10h30/11h30 Marche Nordique Michaël

J'autorise Stimul'en Vie à utiliser mon image à des fins non commerciales sur tout type de support : ☐ Oui ☐ Non

Je souhaite être contacté par Stimul'en Vie par : ☐ E-mail ☐ Courrier

Stimul'enVie s'engage à protéger les données personnelles de chaque adhérent (RGPD).
Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis et m'engage à le respecter.

Fait le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

- Salle de l'Ancienne Poste - 57, avenue des Tilleuls - 69780 MIONS
- Salle Polyvalente MDA - 28 rue Denfert Rochereau - 69004 LYON
- Centre social Pernon - 27, Rue Pernon - 69004 LYON
- Centre social Grand-Côte - 6, rue Pouteau - 69001 LYON
- Hôpital Croix-Rousse - 103, grande rue de la Croix Rousse - 69004 LYON
- Séance en ligne - via Zoom
- Parc de la Cerisaie - 25 Rue Chazière - 69004 Lyon
- Parc de la Tête d'0r - 69006 Lyon
- Parc Popy - 33 Rue Henri Gorjus, 69004 Lyon

Fiche d'appréciation 2023/2024

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance : ...../...../.....

Sexe : ☐ F ☐ M
Poids : .....
Taille : .....

Habitation :
☐ Appartement ☐ Maison
☐ Etage ☐ Ascenseur

Votre situation

Vit seul : ☐ oui ☐ non
Enfants : ☐ oui ☐ non
Evaluation de votre moral actuel :
Êtes-vous triste : ☐ oui ☐ non
Êtes-vous déprimé(e) : ☐ oui ☐ non

Qualité du sommeil :
☐ bonne ☐ moyenne ☐ mauvaise
Activités de la vie quotidienne :
☐ ménage ☐ bricolage ☐ jardinage
☐ autres

Activités physiques et sportives pratiquées

Marche journalière :
☐ < 15 mn ☐ Entre 15 et 30 mn ☐ > 30 mn
Marche hebdomadaire :
☐ 1 fois ☐ 2 fois ☐ 3 fois ☐ plus

Activités Physiques ou Sportives autre que la marche : ☐ oui ☐ non
Lesquelles : .....

Certificat médical 2023/2024

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance : ...../...../.....

Sexe : ☐F ☐M
Poids : .....
Taille : .....
IMC : .....

L'association Stimul'en Vie a pour but de proposer des activités physiques et sportives adaptées dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé.

Votre situation

Maladies chroniques : ☐ oui ☐ non
Si oui la ou lesquelles : .....
.....
.....

Prise de médicaments régulière : ☐ oui ☐ non
Lesquels : .....
.....

Interventions chirurgicales : ☐ oui ☐ non
Si oui type d'intervention : .....
.....
.....

Prothèses : ☐ oui ☐ non
Précisez : .....
.....

Informations à compléter par le médecin référent

Est apte à la pratique d'activités physiques et sportives adaptées dispensée par l'association Stimul'En Vie : ☐ oui ☐ non

Nom du médecin référent : .....
.....

Signature et tampon :

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des activités de STIMUL EN VIE (Association loi 1901) qui a pour objet :

ACTIVITES PHYSIQUES & SPORTIVES ADAPTEES, MARCHE NORDIQUE, YOGA, EXPRESSION CORPORELLE, SOPHROLOGIE & RANDONNEES PEDESTRES ;

D'autres activités validées par le bureau pourront être mises en place de façon ponctuelle ou récurrente. Le présent règlement intérieur est transmis à l'ensemble des membres de l'association, ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il s'applique à tous les membres et est annexé aux statuts de l'association. Il est également consultable sur notre site internet www.stimulenvie.fr.

I. ADHERENTS :

Article 1er – Adhésion et Cotisation :

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle pour la saison sportive fixée chaque année par l'Assemblée Générale. Cette cotisation est complétée par l'adhésion à l'association (adhésion individuelle ou par couple).

Article 2 – Inscription :

L'inscription de chaque adhérent n'est effective que lorsque les documents suivants sont remis : le bulletin d'inscription rempli recto-verso, dûment signé, la fiche d'appréciation et le certificat médical signé par le médecin, le règlement de la cotisation et de l'adhésion.

Le certificat médical est demandé à chaque nouvelle saison, l'association Stimul en Vie n'étant affiliée à aucune fédération sportive.

Pour une inscription en cours d'année, le montant de l'adhésion est dû en totalité et la cotisation pourra être calculée au prorata temporis.
Tout trimestre commencé est dû.

L'absence d'un adhérent pour raison personnelle ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas d'absence pour raison de santé, seul le bureau peut accorder une déro-

gation et examiner un éventuel remboursement total ou partiel des cotisations réglées sur présentation d'un certificat médical. En cas d'absence prolongée pour raison de santé, un certificat médical sera demandé pour la reprise des cours.

Article 3 – Règles de fonctionnement des séances :

Les activités sont assurées par des intervenants spécialisés, diplômés, formés, en cohérence avec les activités physiques et sportives adaptées.
Du matériel spécifique est mis à disposition lors des séances, suivant les propositions de l'intervenant.

Une tenue appropriée selon le lieu de pratique est demandée à chaque participant (se renseigner auprès du responsable de l'activité à laquelle on participe).

Plusieurs séances d'essai durant une à deux semaines de pratiques sont recommandées de manière à pouvoir établir un programme adapté en lien avec les besoins du futur adhérent.
Toutes les séances d'essai restent sous l'entière responsabilité du participant, à qui il sera demandé de signer le document en annexe 1.

L'association décline toute responsabilité pour les vols et pertes qui pourraient avoir lieu durant les séances sur les sites d'entrainement.

Les structures d'accueil sont dégagées de toute responsabilité vis-à-vis des personnes adhérentes à l'association Stimul En Vie en cas d'accident survenant lors d'une séance d'activité pratiquée dans leurs locaux. Les activités se déroulent de mi-septembre à fin juin.

Article 4 – Admission de nouveaux adhérents :

L'association Stimul En Vie peut à tout moment accueillir de nouveaux adhérents. La cotisation sera calculée au prorata temporis.

Article 5 – Démission, Exclusion, Décès d'un adhérent :

La démission doit être adressée au président ou au vice-président. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

L'exclusion d'un adhérent peut être prononcée par le conseil pour motif grave. Sont notamment réputés, constituer des motifs graves :

- Une condamnation pour crime et délit
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement aux

activités de l'association ou à sa réputation.

- Le refus de paiement de la cotisation.

En cas de décès, la qualité d'adhérent s'efface avec la personne.

Article 6 – Protection de la vie privée des adhérents :

Les adhérents sont informés que l'association met en œuvre un traitement automatisé des informations nominatives les concernant. Ce fichier est à l'usage exclusif de l'association.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

II. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 7 – Le bureau :

Le bureau a pour objet de proposer et d'organiser les diverses activités de l'association. Le bureau se réunit chaque fois que nécessaire et sur convocation de son président. Suivant les statuts le bureau est composé de 4 membres élus : le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire.

Article 8 – Le conseil d'administration:

Le conseil d'administration est composé : des membres du bureau (président, vice-président, trésorier, secrétaire) et de plusieurs administrateurs recrutés lors de l'assemblée générale.

Article 9 – Admission de nouveaux membres administrateurs et fonctionnement au sein du conseil d'administration :

Lors de l'assemblée générale ordinaire, des candidatures sont reçues : elles sont validées par le bureau après concertation et délai de réflexion pour garantir un fonctionnement cohérent et serein.

La validation définitive de ce nouveau membre est effective après une année d'observation.

Tout adhérent, s'il le souhaite peut devenir membre administrateur en suivant le processus d'intégration au sein du conseil d'administration.

Tout membre du conseil d'administration doit adhérer à la politique et aux valeurs définies par l'association, il devra faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles.

Il sera garant des décisions prises lors du conseil d'administration et toute action ou divulgation portant préjudice directement ou indirectement aux activités pourrait être suivie de sanction.

Article 10 – Assemblée Générale Ordinaire :

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association, l'assemblée générale se réunit une fois par an sur convocation du président.

Le bureau rédige un ordre du jour communiqué aux adhérents en même temps que la convocation. Seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent-être valablement évoquées en assemblée générale.

Elle a pour objet de présenter les différents rapports (moral, d'activité et financier) de l'année écoulée et d'exposer les nouveaux projets. Elle valide par un vote l'ensemble des résolutions présentées.

Si un adhérent ne peut être présent à l'assemblée générale, il peut se faire représenter par un adhérent présent.

Le règlement intérieur est écrit par le bureau et validé par le conseil d'administration de Stimul'En Vie. Il est mis en application dès sa validation.

Document à remplir avant l'inscription définitive.

A tous les futurs adhérents (es) et les pratiquants encore non inscrits à Stimul'En Vie.

Vous avez choisi de suivre des séances d'activités Physiques Adaptées au sein de l'Association STIMUL'EN VIE, nous vous en remercions.

Avant votre choix définitif et votre inscription, des séances d'essais permettent de constituer un programme adapté à vos besoins. Cependant, durant le temps des essais, l'activité sera sous votre entière responsabilité, sachant que ces essais sont proposés à titre gracieux et sans adhésion.

C'est uniquement, lorsque vous aurez souscrit à un abonnement annuel, que l'assurance de l'Association vous couvrira en cas d'accident.

Merci de votre compréhension.

Le bureau de Stimul'en vie.

Nom :
Prénom :

Signature :